

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/12-569-119 du 03/09/2012

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE DE COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03



Rectorat

Secrétariat Général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS,

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et de comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'Education nationale
- VU les résultats de l'élection au comité technique académique en date du 20 octobre 2011 ;
- VU la lettre de la secrétaire académique du FNECFP-Force ouvrière du 31 août 2012 ;

ARRETE :

L'arrêté rectoral du 18 novembre 2011 est modifié comme suit :

Article 1^{er} – Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité technique spécial départemental de Vaucluse :

- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, Président
- le secrétaire général.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CTSD.

Article 2 – Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité technique spécial départemental :

Titulaires :

- M. Nicolas ODINOT – FSU
- M. Sébastien MASSONNAT – FSU
- Mme Julie CHARDON – FSU
- M. Philippe BRENIER – FSU
- Mme Isabelle MARTIN-BEGUERY - FSU
- M. Mickaël CHALEARD - UNSA
- M. Jacques FASSIE – FNEC-FP-FO
- Mme Véronique FANTON – FNEC-FP-FO
- M. Luc LORENZETTI – FNEC-FP-FO
- M. Eric ARNAUD – FNEC-FP-FO

Suppléants :

- Mme Nadine GREGOIRE – FSU
- Mme Pauline CASTETS – FSU
- Mme Isabelle FALTRAUER – FSU
- Mme Carole BAYEUX - FSU
- M. Nicolas FLAVIER – FSU
- M. Simon DENIEUL - UNSA
- Mme Sylvie PRIM – FNEC-FP-FO
- M. Jean-Luc CHOMETTE – FNEC-FP-FO
- M. Michel LABROSSE – FNEC-FP-FO
- Mme Pascale TURBATTE – FNEC-FP-FO

Article 3 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 31 août 2012


Bernard DUBREUIL

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités